

**Commune de SAINT-GILLES**  
**Service de l'Urbanisme**  
Place Maurice Van Meenen, 39

**B – 1060 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : PU2012-60\_21242  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.331/s.526  
Annexe : /

Madame,  
Monsieur,

**Objet : SAINT-GILLES. Rue des Vieillards, 7.**  
**Division de la maison et transformation de l'annexe arrière (régularisation).**  
*(Dossier traité par M. A. Lopez Vazquez)*

Suite à votre courrier du 14 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 18 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 3 octobre 2012.

Le dossier concerne une maison néoclassique comprise dans la zone de protection de l'église Saint-Gilles.

La demande concerne la division de la maison unifamiliale en deux logements et la régularisation de travaux de transformation de l'annexe arrière.

***Ces interventions n'ont pas d'impact sur l'église classée et n'appellent pas de remarque de la part de la C.R.M.S.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz et M. Ph. Piéreuse, et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.